

**PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 octobre 2017 à 20 H 30**

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de : BONNEAUD Didier, Maire  
A été convoqué le : 2 octobre 2017

**PRESENTS:** Bonneaud D, Garnero P, Louche J, Becquart G, Hautot L, Alibert N , Lucini B,  
Combin M, Ormiere R ,

**ABSENTS:** avec procuration : MAUGER E , THIBON G , SEU B,  
sans procuration AVISSE F

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Patricia GARNERO

La question n°6 est retirée de l'ordre du jour.

<b>QUESTION N° 1 SUPPRESSION POSTE ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>ème</sup> CLASSE A TEMPS NON COMPLET A 25 HEURES</b>
---

Considérant que le service périscolaire a été modifié suite à l'abandon des nouvelles activités périscolaires il convient de revoir le fonctionnement du service, il y a lieu de supprimer 1' emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe titulaire permanent à temps non complet à 25 heures.  
Le Maire propose à l'assemblée,

La suppression du poste suivant :

- filière technique grade : adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 25 heures par semaine (titulaire)
- Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 10 OCTOBRE 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter d'accepter la suppression du poste  
décide d'adopter les modification du tableau des emplois ainsi proposées

VOTE : Nb de voix Pour 12    Nb de voix contre 0    Nb d'Abstention : 0

<b>QUESTION N° 2 SUPPRESSION POSTE ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>ème</sup> CLASSE A TEMPS NON COMPLET A 26 HEURES</b>
---

Considérant que le service périscolaire a été modifié suite à l'abandon des nouvelles activités périscolaires il convient de revoir le fonctionnement de ce service, il y a lieu de supprimer 1' emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe titulaire permanent à temps non complet à 26 heures.  
Le Maire propose à l'assemblée,

La suppression du poste suivant :

- filière technique grade : adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 26 heures par semaine (titulaire)
- Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 10 OCTOBRE 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter d'accepter la suppression du poste  
décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées

VOTE : Nb de voix Pour 12 Nb de voix contre 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 3 CREATION DE DEUX POSTES ADJOINT TECHNIQUE 2 <sup>ème</sup> CLASSE (28 heures)
--

Considérant la décision du conseil municipal en date du 10 octobre 2017 de la suppression des 2 emplois d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 25 heures et 26 heures le 10 octobre 2017

Considérant que pour la qualité du service il est nécessaire de créer 2 emplois d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet titulaire permanent à raison de 28 heures par semaine affectés aux services périscolaires (restauration et garderie)

Le Maire propose à l'assemblée, la création de deux postes suivants :

- filière technique grade : adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 28 heures par semaine. à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 10 OCTOBRE 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'accepter la création des deux postes  
d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées

VOTE : Nb de voix Pour 12 Nb de voix contre 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 4 DEVIS MAITRISE D'ŒUVRE POUR REHABILITATION DU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du réseau de collecte d'eaux usées de la commune, il a été demandé des devis pour l'étude de la prestation mise en séparatif.  
Après étude des devis

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE de  
Confier la mission à la Société NALDEO pour un taux de rémunération proposée à 4.2%

VOTE : Nb de voix Pour 12 Nb de voix contre 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 5 MISE EN PLACE D'UN TERMINAL DE PAIEMENT TYPE CARTE BLEUE

Pour payer les différents produits communaux (cantine, garderie, location centre socio culture, location benne etc...) il existe deux moyens de paiement soit par chèque soit en numéraires. Lorsque les paiements sont réalisés par chèques nous constatons que les sommes sont débitées très tardivement ce qui peut être gênant pour le débiteur.

Aussi afin de faciliter les transactions (chèque et numéraire) il est proposé d'installer à l'accueil de la mairie un Terminal de Paiement par Carte. Ce procédé est rapide d'utilisation, les sommes directement débitées et cela évite de devoir circuler avec des espèces sur soi. Un très grand nombre d'administré sont détenteurs de cartes bleues. Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux leur avis :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : DECIDE de procéder à l'installation d'un Terminal de Paiement type Carte Bleue. L'appareil sera loué auprès de l'entreprise JDC pour un montant mensuel HT de : 20€ pour un engagement de 4 ans.

VOTE : Nb de voix Pour 12 Nb de voix contre 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 6 CONVENTION D'ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'AIDE AUX COMMUNES

- .supprimer de l'ordre du jour

VOTE : Nb de voix Pour 12 Nb de voix contre 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 7 : DECISION MODIFICATIVE BUDGET AEP  
REPRISE DELIBERATION DU 7 JUIN 2017 REGULARISATION CHAPITRE 014

**ASSAINISSEMENT**  
**COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2315	011	Installations matériel et outillage technique	- 2 425.00
20	203	011	Frais études et recherche et de developpement	- 2 425.00

**COMPTES RECETTES**

Article	Opération	Service	Nature	Montant
040	1391		Subvention d'équipement	4 850.00

VOTE : Nb de voix Pour : 12 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 8 CONTRAT BAIL FREE MOBILE

La séance ouverte Monsieur le Maire dépose sur le bureau la demande de la société FREE MOBILE concernant l'implantation d'une antenne relais pour le déploiement de leur réseau. La parcelle communale retenue est la parcelle cadastrée Section A N° 40 surface louée 20 m2. Le loyer est fixé à 6 900 € nets par an.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal DECIDE

- de louer la parcelle A 40 pour un loyer de 6 900 € annuel
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat bail

VOTE : Nb de voix Pour 12 Nb de voix contre 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 9 CREATION RESERVE COMMUNALE

Le maire informe les conseillers municipaux que le Maire est le garant de la sécurité civile de sa commune. La commune doit informer, alerter la population de la prévention des risques, l'appui à la gestion de crise, le soutien aux administrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale.

Pour aider l'autorité municipale à remplir ces missions, la loi offre la possibilité aux communes de créer une réserve communale de sécurité civile, fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du maire. Cette réserve a vocation à agir dans le seul champ des compétences communales en s'appuyant sur les solidarités locales. Elle ne vise en aucun cas à se substituer les services publics de secours et d'urgence. Son action est complémentaire et respectueuse de celle des associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide.

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal DECIDE :

- De créer une réserve communal de sécurité civile chargée d'apporter son concours au Maire en matière d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune, de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres, d'appui logistique et de rétablissement des activités.

VOTE : Nb de voix Pour 12 Nb de voix contre 0 Nb d'Abstention : 0

<b>QUESTION N° 10 EXTENSION PERIMETRE AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN</b>
---

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante que la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien demande aux communes de donner son avis sur l'intégration de la commune de Montfaucon et donc à l'extension du périmètre de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le conseil municipal, après avoir délibéré donne un avis favorable

VOTE : Nb de voix Pour 12 Nb de voix contre 0 Nb d'Abstention : 0

<b>QUESTION N° 11 ADHESION ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL( ENT-Ecole)</b>
---

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide d'accepter l'adhésion à l'ENT \_Ecole pour un montant de 50€ par an pour l'école communale et d'autoriser monsieur le maire à signer la convention.

VOTE : Nb de voix Pour 8 Nb de voix contre 4 Nb d'Abstention : 0

### **QUESTIONS DIVERSES**

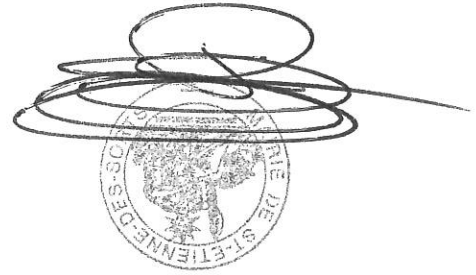
- Mise en place d'un point d'espace numérique de proximité pour accompagner les usagers dans leurs démarches administratives dématérialisées.
- Demande de FIDETEC
- Demande AFINOR
- Lancement consultation remplacement faux plafond et luminaire de la salle des fêtes.

La séance est levée à 21h10

SIGNATURES

CONSEILLERS MUNICIPAUX

LE MAIRE  
Didier BONNEAUD



~~Autot~~      pp ~~Autot~~  
~~Jarnes~~      pp ~~Jarnes~~  
~~MB~~      ~~Jarnes~~  
~~ca~~      ~~ca~~ pp  
~~ca~~      ~~ca~~